



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

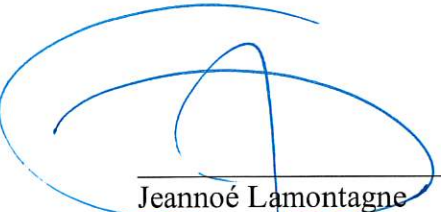
Lors de la séance extraordinaire tenue le 8 avril 2025, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 513-2025 – RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME

Ce règlement a reçu un avis de conformité par la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matawinie le **21 mai 2025**.

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures de bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce sixième jour du mois d'août 2025.



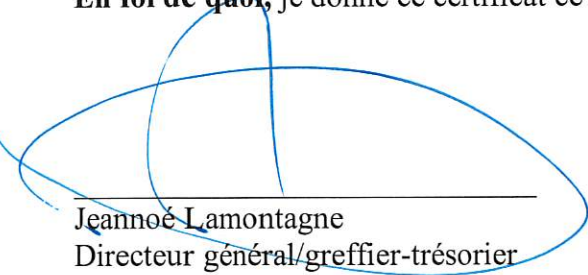
Jeannoé Lamontagne

Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 16 h, ce sixième jour du mois d'août 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce sixième jour du mois d'août 2025.



Jeannoé Lamontagne

Directeur général/greffier-trésorier